



# PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BSOP

MARSEILLE, le

01/12/2020

## RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATION ARTICLES L211-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE

Nous, Thierry JOHNSON, directeur de cabinet adjoint de Monsieur le préfet de Police des Bouches-du-Rhône, certifions avoir reçu ce jour :

Madame Ingrid BLANC

Tél : 06 80 23 19 38

Mademoiselle Adeline GRECH

Monsieur Frédéric DUMAS né le 14/06/1976 à MONTPELLIER (34), demeurant 25 avenue Louis Crozet 13600 LA CIOTAT Tél : 06 10 51 16 52

### 1 - OBJET DE LA MANIFESTATION :

Contestation et inquiétude vis à vis du projet de loi visant l'interdiction de l'Instruction En Famille (IEF). Notre but est le maintien de l'IEF. Expression de nos motivations et de notre bonheur à faire l'Instruction en Famille.

### 2 - LIEU, DATE ET HEURE DU RASSEMBLEMENT :

Rue de la mairie et Place Villeneuve-Bargemon à Marseille (2<sup>e</sup>) Le samedi 5 décembre 2020 de 14h00 à 17h00

### 3 - ITINERAIRES PROJETS OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Manifestation statique – Environ 100 personnes (autant d'enfants que d'adultes) Présence de pancartes et banderoles.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la commune de Marseille, le port du masque est obligatoire dans la zone de manifestation prévue.

**Les organisateurs s'engagent à ce que les conditions d'organisation du rassemblement qu'ils ont déclarées permettent une distanciation physique d'un mètre entre chaque participant et, en cas d'impossibilité de garantir cette distanciation, à demander aux participants, par tout moyen de communication, de porter un masque de protection et de se laver régulièrement les mains durant le déroulement du rassemblement, en apportant, en l'absence de point d'eau, du gel hydro-alcoolique.**

Les organisateurs prendront contact avec la Mairie de Marseille téléphoniquement au 04 91 55 98 82 ou par courriel à l'adresse suivante [evenementsmarseille@marseille.fr](mailto:evenementsmarseille@marseille.fr) pour savoir s'ils ne rentrent pas en conflit avec une autorisation temporaire d'occupation du domaine public accordée par cette dernière.

### 4 - ORGANISATEURS: Les ateliers du Phénix créatif. Particuliers.

Pour le préfet de Police  
Le directeur de cabinet adjoint

Thierry JOHNSON